

## Guide juridique sur la discrimination raciale

### Différents domaines

#### Sphère privée

Discrimination fondée sur des motifs racistes (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f186.html>)

## Discrimination fondée sur des motifs racistes

Exemple: *un père décide de ne léguer à sa fille que la réserve héréditaire. Son fils en revanche héritera de tout le reste.*

Pour justifier sa décision, le père explique qu'il n'a jamais accepté son gendre, parce qu'il est noir.

Une discrimination à caractère raciste dans la sphère privée contrevient aux règles de la bonne foi (art. 2, al. 1, CC). Le cas échéant, la justice peut notamment être actionnée si la discrimination relève du droit des contrats ou de la famille, ou du droit successoral. Dans certains cas, il est aussi possible d'invoquer une atteinte à la personnalité (art. 28 CC).

On peut aussi faire appel à un centre de conseil spécialisé pour obtenir des conseils et, si nécessaire, se faire aiguiller vers les instances compétentes.

Il est important de dénoncer immédiatement toute violation des normes internationales. Si la plainte est rejetée par le tribunal suisse de dernière instance (en règle générale le Tribunal fédéral), il est possible de recourir contre cette décision auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) ou du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD).

Centres de conseil spécialisés.

## Procédures et voies de droit